

L'an deux mille vingt et un, le 21 octobre 2021 à 19 heures, le Conseil Municipal au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme Corinne DUBOIS, Maire, en suite de convocation en date du 14 octobre 2021 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la mairie.

Étaient présents :

Mme Corinne DUBOIS, Maire, Mr Michel LEMPREUR, Mme Marie-Pierre HERMANT, Adjoints, Mr Benoît HERBIN, Mme Sandra DUSAUTOIR, Mr Bruno PETIT, Mme Isabelle BACQUET, Mr Georges HOUZIAUX, Mme Nadine DELABRE, Mr Jean-Bernard PRUVOST, Mme Elisabeth OLRV, Mr Franck BLONDIN, Mme Bérénice VAN AUDEKERK, Conseillers municipaux.

Absents excusés :

Mme Sarah GODART ayant donné pouvoir à Mme Sandra DUSAUTOIR. Mr Benoit OBRY.

Il est procédé à l'appel des conseillers municipaux et constaté que les conditions de quorum étaient atteintes. Mme Bérénice VAN AUDEKERK a été désignée secrétaire de séance.

I. ADMINISTRATION GENERALE

1.1 Convention de coordination avec les forces de sécurité de l'Etat

Mme la Maire relate la réunion d'information du jeudi 16 septembre 2021, relative à l'intervention de Mr LOURDELLE, Procureur de la République, et de Mr DELAGE, Chef d'Escadron, Commandant de compagnie de gendarmerie départementale d'Arras et faisant suite aux faits constatés dernièrement à l'encontre des maires. «*Lorsque des faits sont susceptibles de porter atteinte au bon ordre, à la sûreté, à la sécurité ou à la salubrité publiques, le maire ou son représentant désigné dans les conditions prévues à l'article L.2122-18 peut procéder verbalement à l'endroit de leur auteur au rappel des dispositions qui s'imposent à celui-ci pour se conformer à l'ordre et à la tranquillité publics, le cas échéant en le convoquant en mairie.* En vertu des articles L. 132-7 du code de la sécurité intérieure et L.2212-2-1 du code général des collectivités territoriales, Mme la Maire propose la mise en place d'une convention. Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité que **Mme la Maire mette en place la procédure de rappel à l'ordre et autorise cette dernière à signer le protocole** de mise en œuvre ainsi que l'ensemble des documents administratifs nécessaires.

1.2 Création d'un tiers lieu numérique

Suite à la création de la ligne électrique Avelin/Gavrelle, RTE avait proposé à la Communauté de Communes une enveloppe PAP (Plan d'Accompagnement de Projet) soutenant un projet intercommunal implanté sur l'une ou l'autre des 4 communes traversées par la ligne THT. En l'absence de projet global commun la C.C propose la création d'un tiers lieu numérique centralisé à Vitry-en-Artois. Cet espace accueillerait 6 postes de tiers lieu numérique équipés de phones box ainsi qu'une salle de réunion et des bureaux d'OSARTIS MARQUION. Le solde de l'enveloppe globale sera alloué aux 4 communes présentant des projets avant la fin d'année 2021.

II. POINT TRAVAUX

- 2.1 Achèvement des travaux des abords de la Salle des Fêtes.** ENEDIS est intervenue pour terminer les travaux de branchements de la SDF. Malheureusement des travaux non conformes ont été constatés suite aux interventions de l'entreprise RAMERY. Un RDV de mise au point entre le maître d'œuvre, ENEDIS et RAMERY est programmé.
- 2.2 Les clôtures d'occultation** sont désormais intégralement posées entre l'église et les ateliers communaux.
- 2.3** Début novembre un **élagage** des arbres situés à proximité des lignes électriques est programmé.
- 2.4 Chantier rue Jules Verne.** Maître DEVRIENDT nous confirme qu'il constate **l'impossibilité de signer le certificat de conformité** permettant de débloquer les cautions sous séquestre puisque le lotisseur est défaillant. Maître DEVRIENDT et la municipalité ne peuvent pas solliciter de mandataire judiciaire en lieu et place des riverains concernés.
- 2.5** Les travaux de **mise aux normes du clocher de l'église** sont programmés du 27 au 29 octobre.
- 2.6** L'installation des équipements **numériques à l'école** est prévue pour les 8 et 15 novembre après un aménagement réalisé par le service technique de la commune. Les élèves de Maternelles pourront ainsi bénéficier de l'ancien TBI.
- 2.7** Deux entreprises ont répondu à nos sollicitations pour évaluer le degré d'urgence des travaux et établir des devis de **rénovation des rues du village**. La commission travaux se réunira prochainement pour établir le calendrier de travaux.
- 2.8** Les **illuminations de Noël** seront reconduites à l'identique de l'année dernière. Aucun achat supplémentaire n'est prévu cette année.
- 2.9** La convention de location du **photocopieur de la Mairie** sera reconduite à l'identique avec un nouveau matériel équivalent. Le prestataire historique, Ricoh, donne toute satisfaction en qualité/prix.
- 2.10** Les **produits phytosanitaires hors d'usage** seront envoyés au centre de tri lors de la collecte ADIVALOR début novembre.
- 2.11** Les travaux de remise aux **normes de l'aire de jeux** seront réalisés fin octobre.
- 2.12** Une nouvelle commande de cailloux est en cours pour **l'entretien des trottoirs**. La commission travaux se réunira pour fixer le planning d'intervention.

III. COMPTE RENDU DES COMMISSIONS

3.1 Commission solidarité et cadre de vie. Mme DUSAUTOIR relate l'organisation de la **semaine bleue** très appréciée par les personnes âgées et les enfants ayant réalisé les dessins. Le **concours de jardinières** sera reconduit en 2022 ainsi que l'opération « **un sapin dans mon quartier** » pour les fêtes de fin d'année. Les **nouveaux habitants** seront invités chaque année à prendre le verre de l'amitié ; la 1^{ère} date d'accueil des nouveaux arrivants sera fixée en janvier 2022. La **prolifération des chats** est toujours très compliquée à contenir malgré les interventions récurrentes de la Mairie pour prise en charge par le Refuge. Le coût d'une stérilisation est également très onéreux. Nous souhaiterions encourager les riverains à plus de responsabilité car nourrir les chats adultes sans contrôler les naissances induira une prolifération et une surmortalité incontrôlable.

3.2 Commission affaires scolaires, périscolaires, jeunesse. Mr HERBIN présente le compte rendu de la commission du 7 octobre. La commission étudie la possibilité de supprimer une semaine d'accueil de loisirs en février pour la reporter sur le mois d'août selon le besoin des familles concernées et les coûts engendrés pour la commune. La reconduction de la sortie cinéma fin décembre est également à l'étude. Mr HERBIN fait état du compte-rendu du **conseil d'école** du 19 octobre. Les effectifs sont au beau fixe avec **88 enfants en 2021 répartis sur 4 classes** : 3 TPS / 10 PS / 11 MS – 10 GS / 12 CE2 – 11 CP / 13 CE1 – 5 CE2 / 7 CM1 / 6 CM2. Les perspectives sont très encourageantes pour la rentrée 2022 avec une projection de **91 élèves** (hors TPS). De nombreux sujets ont été évoqués : la dictée ELA, les évaluations de début d'année reflétant un bon niveau général des élèves Izellois, les exercices « alerte incendie » et « alerte intrusion », l'administration de médicaments interdite, la photo de classe le 2

mai 2022, la mobilisation pour le Téléthon, la chorale du 13 décembre, le printemps des poètes, la fête des écoles le 18 juin, la sortie de fin d'année, l'installation de l'hôtel à insectes etc.

3.3 Commission animation, culture, sport, vie associative. Mme BACQUET relate la réunion de commission du 4 octobre. Programmation d'un spectacle « Jo et Léo » à IZEL le 28 avril par la CC Osartis-Marquion. Organisation d'une course pédestre type « Color Run » avec la participation des associations du village et de sponsors.

3.4 Retour sur la dernière AG du Comité des Fêtes. Mme BACQUET indique que le repas des aînés a été très réussi. Le **concert de la Ste Cécile** est maintenu au vendredi 26 novembre avec Pass Sanitaire puis pot de l'amitié à la salle des fêtes. Organisation d'un **marché de Noël** où les enfants pourront déposer leur lettre au Père Noël puis un lâché de ballons avant la tombée de la nuit. 123 enfants recevront un **cadeau de Noël** cette année avec une animation en calèche dans les rues du village. Le Comité des Fêtes a ouvert une cagnotte sur la plateforme de financement participatif **ULULE** en cofinancement avec RTE. Les adhérents et habitants sont invités à y participer.

3.5 Commission finances, communication, numérique. Mr PETIT confirme que le nouveau site internet de la commune devrait être disponible courant janvier 2022 avec de nouvelles fonctionnalités. Les formations numériques dans notre commune reprendront du 8 novembre au 15 décembre pour les personnes inscrites. Compte tenu de son vif succès, le blog du Centre de Loisirs sera reconduit pour le Centre des vacances de Toussaint.

IV POINT DIVERS

4.1 AG de l'association ABDEI. Mme la Maire présente un retour sur l'AG des parents d'élèves. De belles actions sont envisagées mais pour cela l'association aimerait avoir encore plus de bénévoles.

4.2 Association AAEEPI. Mme la Maire a été sollicitée par l'AAEEPI pour l'organisation d'une exposition de voitures anciennes le dimanche 26 juin 2022. Le conseil municipal émet un avis favorable pour la mise à disposition de certaines infrastructures pour cette manifestation et prendre les mesures de circulation adéquates pour sécuriser le site de l'exposition.

4.3 Police pluri-communale. Les réflexions sont toujours en cours sur le territoire concerné.

4.4 Projet BCD. Projet de travaux d'agrandissement mis en suspens pour l'instant compte tenu du budget très élevé, la hausse du prix des matières premières et le retard de versement des subventions sur le précédent projet des abords de la SDF.

4.5 Parking du stade communal. La création d'un parking communal peut prétendre à certains financements au titre du PAP évoqué en point 1.2. Des devis sont en cours et seront présentés à la prochaine commission travaux.

4.6 Modification des horaires agents municipaux. Mme la Maire informe des effets de Loi de transformation de la fonction publique du 06/08/2019 qui vise à supprimer les régimes dérogatoires antérieurs à 2001. L'entrée en vigueur doit intervenir au 1er janvier de l'année, la proposition sera soumise au comité technique et la question sera délibérée lors d'un prochain conseil après validation du CT.

4.7 Permanence de Mme Jacqueline MAQUET, Députée de la 2^e circonscription du Pas de Calais et membre de la commission des affaires économiques à l'Assemblée Nationale. Mme MAQUET tiendra une permanence en Mairie le vendredi 10 décembre à partir de 17h. En l'absence d'autre question la séance est levée à 21h45.